ÉLECTRICIEN(NE)

(Métiers de l'électricité et de l'électronique)



L'électricien conçoit, prépare et réalise les interventions techniques dans leur domaine dans les standards de qualité et de sécurité définis par le cahier des charges et la réglementation.

Il s'assure de la bonne réalisation des travaux et en rend compte. Dans les bâtiments (résidentiel, tertiaire, industriel…), il réalise l'implantation, la mise en œuvre, les raccordements, le paramétrage, la mise en service et la maintenance des installations et équipements.

Il peut réaliser des interventions (courants forts et courants faibles) notamment dans les domaines suivants :

- les réseaux (photovoltaïque, stockage, transport et distribution de l'énergie électrique dont bornes de recharge véhicule, réseaux de communication et de transmission, dont fibre optique …),
- la sécurité (contrôle d'accès, alarme intrusion, alarme incendie…),
- l'éclairage (habitat et tertiaire, éclairage public),
- la ventilation,
- le chauffage (électrique, climatisation, pompe à chaleur…),
- la gestion d'énergie,
- l'automatisme, la domotique et les objets connectés,
- les systèmes énergétiques autonomes et embarqués (sur des bateaux, avions, trains, …),
- les infrastructures (aménagements routier, autoroutier, ferroviaire ou urbain ; installation de recharges pour véhicules électriques, hybrides, …).

Il assure auprès de ses clients des prestations d'entretien et de maintenance des équipements et réseaux qu'il installe. Il conseille ses clients sur les équipements et les énergies dans le souci d'une maîtrise des dépenses énergétiques. Pour ce faire, il réalise des études techniques portant sur les installations à réaliser.

Son activité est associée au respect de différentes normes, dont la norme NFC 15-100. L'exercice du métier impose la détention de différents niveaux d'habilitation en fonction du domaine d'intervention intégré.



CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Très mobile, l'électricien passe d'un chantier à l'autre où il est en contact direct avec les clients. Il intervient, seul ou en équipe, et avec d'autres corps de métiers, sur des bâtiments très variés : habitat individuel et collectif, équipements publics, hôtels-restaurants, hôpitaux, bureaux, bâtiments industriels, etc.

LES QUALITÉS ET APTITUDES ATTENDUES

- Goût du calcul et de la physique
- Rigueur et application
- Méthode, habileté
- Capacité à réaliser des diagnostics et autocontrôles
- Travail en équipe et relationnel client

DEVENIR ELECTRICIEN(NE)

Après la 3ème de collège

- CAP Électricien
- Brevet professionnel Électricien
- Bac professionnel Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Mention complémentaire Certificat de spécialisation technicien en énergies renouvelables option A (énergie électrique)
- Bac professionnel Systèmes numériques option B (audiovisuel, réseau et équipements domestiques)

Après le baccalauréat

- BTS Électrotechnique
- BTS Fluides énergies domotique option C (domotique et bâtiments communicants)
- BTS Systèmes numériques option B (électronique et communications)
- Licences professionnelles et Masters professionnels dans les domaines de l'électricité et de l'énergie, de la domotique…

EN FORMATION PROFESSIONNELLE (DONT L'AFPA)

Titre professionnel - 1er niveau de qualification

- Électricien d'équipement du bâtiment – Installateur de réseaux de télécommunications

Titres professionnels - Niveau BAC

- Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité
- Technicien en systèmes de sûreté
- Technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique
- Technicien de bureau d'études en électricité des bâtiments
- Technicien du bâtiment communicant et connecté
- Chargé de travaux en réseaux électriques aériens et souterrains
- Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie



ZOOM SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'électricien conseille ses clients sur les nouveaux produits, leur usage, la gestion pour économiser de l'énergie, les modernisations ou rénovations à envisager : l'habitat connecté devient davantage intelligent et communicant (automatismes, domotique, télégestion et télésurveillance…). L'électricien se forme ainsi notamment à ces évolutions par des formations tout au long de sa vie professionnelle.

EN FORMATION DANS LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

1er niveau de qualification

- Certificat technique des métiers Installateur en équipements électriques

Niveau supérieur de qualification

- Brevet technique des métiers Installateur en équipements électriques
- Brevet de maîtrise Installateur en équipements électriques

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- **Possibilité de pouvoir diversifier** ses activités suivantes : alarme, sécurité incendie, éclairage, ventilation, intégrateur domotique, énergies renouvelables…
- **Chef d'équipe** après une expérience confirmée ou une formation.
- **Chef d'entreprise** Electricien après quelques années d'expérience et une formation en gestion et pilotage d'entreprise – Cf. Fiche Chef d'entreprise.

Fiches ROME

B1602 – Électricité bâtiment

F1106 – Ingénierie et études du BTP

RETOUR AU SOMMAIRE